

## Joly et Montgolfier contre "l'esprit de la corruption"

Deux figures emblématiques de la lutte anti-corruption en France, Eva Joly et Éric de Montgolfier, désormais soutiens du candidat Benoît Hamon, mettent en cause dans un entretien à Mediapart un déficit de tradition démocratique de la classe politique et des institutions face à la délinquance en col blanc. Et proposent des mesures pour y remédier.



Eva Joly © Reuters

Elle fut (entre autres) la juge d'instruction de l'affaire Elf. Il fut (entre autres) le procureur de l'affaire VA-OM. Eva Joly, aujourd'hui députée européenne écologiste et avocate, et Éric de Montgolfier, à la retraite, sont deux figures de la lutte anti-corruption en France. Ils se sont tous deux ralliés à la campagne du candidat du Parti socialiste (PS) à l'élection présidentielle, Benoît Hamon.

L'ex-procureur Éric de Montgolfier © (Reuters)



Dans un entretien croisé avec Mediapart, Eva Joly et Éric de Montgolfier livrent un réquisitoire contre "l'esprit de la corruption" qui gangrène la France. Ils mettent notamment en cause un déficit de tradition démocratique de la classe politique et des institutions face à la délinquance en col blanc. Ils ne sont pas tendres non plus contre certains aspects de leur corps d'origine : la magistrature.

Fin du statut pénal du chef de l'État, suppression du lien politique dans la nomination des magistrats, fin du "verrou de Bercy" dans la lutte contre la fraude fiscale, renforcement des moyens pour la justice et la police anti-corruption, sévérité accrue dans les peines contre les fraudeurs... Eva Joly et Éric Montgolfier ébauchent un plan de combat pour tenter de changer la donne. Certaines mesures – pas toutes – figurent dans le programme du candidat Hamon présenté jeudi 16 mars.

La lutte contre la corruption est très rarement un programme politique. Pourquoi ?

► Eva Joly : Il y a encore une grande ambiguïté qui porte sur la transparence et sur le fait d'avoir quelque chose à cacher. Le raisonnement des politiques, c'est : "Si on commence à creuser, on va trouver des affaires sur mes petits camarades de parti, qui touchent de l'argent des labos pharmaceutiques sur des comptes offshore."

Ce genre de chose... Il y a une entente, une neutralisation. J'ai trouvé cela frappant dans les affaires de Nicolas Sarkozy, de voir que François Hollande ne lui rentrait jamais dans le lard sur ces questions-là.

C'est une entente, et cela n'a rien à voir avec ce qu'ils appellent une campagne électorale "décente". Ce qui n'est pas décent, c'est de percevoir des fonds d'une vieille dame ou de ne pas pouvoir justifier l'origine des fonds qui vous ont permis d'acquérir votre premier appartement dans la ville dont vous êtes le maire, et de se faire élire président de la République en 2007. Là, en face, il y avait un grand silence. Je pense que cette entente remonte à l'après-guerre, aux accords entre les partis gaulliste et communiste sur la gestion de l'eau, par exemple, qui a longtemps financé la vie politique, pendant des décennies.

### C'est une forme d'équilibre de la terreur ?

► Éric de Montgolfier : Oui. C'est le jeu qu'on connaît tous : je te tiens, tu me tiens par la barbichette. On est dans une situation où, quand un candidat a des problèmes de probité, des problèmes avec l'argent, on n'y touche pas. C'est encore plus sacré que le sexe dans notre pays ! Les autres candidats sont gênés. Cela ne veut pas dire qu'ils sont malhonnêtes, cela veut dire que parler d'un problème qui touche une très large partie de la classe politique reviendrait à briser un pacte, j'allais dire un pacte qui est presque mafieux. On est au sein de la complaisance dans la classe politique : on ne parle pas de cela, parce qu'on ne sait jamais ce qui pourrait nous arriver. Et c'est dommage, parce que la justice n'est pas au cœur du débat.

### Et pourtant, nous sommes tous concernés. Il y a des victimes derrière la corruption...

► E. J. : Oui, mais la victime est abstraite.

► É. de M. : Elle est diffuse, elle a du mal à se reconnaître elle-même comme victime.

► E. J. : Alors que dans un meurtre, cela se voit tout de suite.

► É. de M. : Ce phénomène se traduit bien dans cette notion absurde d'enrichissement personnel. On vous explique tranquillement que voler la collectivité, que ce soit pour son parti, cela n'est pas de la corruption ni du détournement de fonds publics, au prétexte qu'il n'y aurait pas d'enrichissement personnel. Je regrette que des juges aient accepté cette notion, que l'on trouve par exemple dans l'arrêt de condamnation d'Alain Juppé par la cour d'appel de Versailles.

Pardon, mais il me semble avoir fait condamner beaucoup de gens, pendant 40 ans, qui avaient pris de l'argent dans la poche du voisin, et s'ils avaient dit "ce n'est pas pour moi,

*c'est pour ma grand-mère", j'aurais éclaté de rire ! Eh bien, la Nation ne rit pas, quand on lui dit "ce n'est pas pour moi, c'est pour mon parti".*

D'autant qu'il y a une forme d'enrichissement personnel à financer son ascension politique pour accéder à des postes, avec les faveurs et les libéralités qui vont avec.

► *É. de M. : Bien sûr. Quand le secrétaire général du RPR met en place des emplois fictifs, il profite aussi de cet argent, puisqu'il est le secrétaire général du parti. Comment est-on arrivé à cette notion absurde, qui prospère aujourd'hui ?*

25 juillet 2007. Claude Guéant (à gauche) et Nicolas Sarkozy retrouvent le colonel Kadhafi à Tripoli © Reuters



Comment qualifieriez-vous la situation qui est la nôtre, avec un ancien président de la République (Jacques Chirac) condamné, son successeur (Nicolas Sarkozy) deux fois mis en examen, une trentaine de ses proches mis en examen et deux de ses anciens ministres (Claude Guéant et Christine Lagarde) condamnés, le leader du parti majoritaire (Jean-Christophe Cambadélis) condamné, l'ex-ministre du budget condamné pour fraude fiscale (Jérôme Cahuzac), le candidat de droite à la présidentielle (François Fillon) dans les filets de la justice, cinq enquêtes pénales contre le Front national... ?

► *E. J. : Le premier constat, c'est que nous n'avons pas gagné la bataille contre la corruption. Elle est toujours là. Et nous n'avons pas de raisons de dire qu'elle a diminué. Je pense que c'est lié à l'impunité. Pendant des décennies, il y a eu des classements sans suite opportuns, des nominations de procureurs très proches des politiques...*

► *É. de M. : ... et des juges aussi !*

► *E. J. : Certainement (rires). J'ai une bonne opinion de la justice française et de la qualité des magistrats français pris individuellement. Je les trouve non corrompus et c'est miraculeux, vu le contexte dans lequel nous vivons.*

► *É. de M. : Il y a tout de même l'affaire Azibert à la Cour de cassation. Et il y a eu la condamnation du juge Renard à Nice. Il y en a d'autres, partout. Il faut éviter de repeindre la justice en rose.*

► *E. J. : Je ne la repeins pas en rose, mais je connais beaucoup d'autres justices que la nôtre, et il y a bien pire. Quand j'étais magistrate, je n'ai jamais eu de suspicion sur des collègues autour de moi.*

Où se situe le problème ?

► *E. J. : Je l'ai identifié au niveau du parquet, notamment du parquet de Paris, lorsque j'étais juge d'instruction. Il y avait une volonté de ralentir certains dossiers, une volonté de*

protéger certaines personnalités, avec des théories fumeuses. Mais je n'ai pas identifié la corruption à l'intérieur du corps comme un problème.

► É. de M. : Cela dépend ce qu'on entend par corruption. Recevoir de l'argent pour faire quelque chose, cela limite un peu la définition : je ne dirais pas que le corps judiciaire est corrompu. Qu'il y ait des corrompus, c'est sûr. Mais quand une grande majorité du corps judiciaire s'intéresse plus à sa carrière qu'aux affaires, on est bien dans un phénomène de corruption, c'est la corruption de l'esprit public et de l'esprit judiciaire. En 40 ans d'activité, j'ai rencontré beaucoup de magistrats qui avaient plus le sens de leurs affaires que celui de la justice.

► E. J. : C'est très vrai. Quand les magistrats se rencontrent, le sujet de conversation numéro un, c'est la carrière. Cela pose le problème de l'organisation de la magistrature.

► É. de M. : Tout à fait. Mais on ne peut pas éluder l'autre problème, celui de la classe politique. Et le problème de ceux qui portent au pouvoir des gens qui ont déjà fait la preuve de leur absence de probité. C'est ce qui m'inquiète le plus. Comment restaurer l'esprit public et donner à la population le sens d'une probité qui doit être collective ? Quand on leur parle de ses affaires, les partisans de François Fillon répondent : peu importe, c'est notre candidat.

Dans le même temps, l'extrême droite continue à monter, alors que le FN est au moins autant éclaboussé par les affaires judiciaires que les autres partis. Comment rehausser l'esprit civique ? Quelles sont vos solutions, vos propositions, vous qui travaillez avec le candidat Benoît Hamon (PS) ?

► E. J. : C'est une question culturelle.

► É. de M. : Il faut que les profiteurs soient les premiers à renoncer à leurs profits. Que l'un d'entre eux dise : je ne peux pas être candidat, quelqu'un d'autre mérite mieux la candidature. Ce serait magnifique ! Quel geste !

Juppé l'a dit, un peu tard, mais il l'a dit.

► É. de M. : Oui, mais il triche un peu, en disant que le procès qui lui a été fait ne portait pas sur son enrichissement personnel et qu'il n'était qu'un fusible pour Jacques Chirac, ce qui n'est pas vrai. Il oublie au passage l'affaire de ses appartements de la ville de Paris.

► E. J. : C'est l'idée selon laquelle "je fais un travail tellement remarquable pour la Nation, et qui est assez mal payé, j'ai donc droit à des privilèges".

## Est-ce que l'indépendance statutaire des magistrats peut être un remède ?

► E. J. : Il y en a qui sont dangereux, quand même...

► É. de M. : Le problème, c'est la culture de service. Le magistrat est légitimiste. Enfin, la plupart sont comme cela, et les autres sont des psychorigides... Je suggère que le pouvoir de nomination ne soit plus entre les mains de l'exécutif. Pour la très grande part des magistrats, c'est le ministère qui propose un nom. Si le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) n'en veut pas, il ne peut pas lui substituer un autre nom. Il faut déplacer le pouvoir de nomination jusqu'au CSM, tout en faisant attention à la manière dont il est composé. Il faut sortir de ce système monarchique où des membres sont désignés par le président de la République, le président du Sénat et le président de l'Assemblée.

## Faut-il couper le lien avec le politique ?

► É. de M. : Pour les nominations, oui. Mais après, il y a quelque risque à laisser la justice strictement aux mains des magistrats, parce que là, vous aurez de l'arbitraire. Entre les fous qui veulent poursuivre ce qui ne peut pas l'être et ceux qui ne poursuivront jamais rien parce qu'ils espèrent toujours quelque chose, on risque d'aller dans le mur. Il faut que l'on retire le pouvoir de nomination aux politiques, mais que le ministre de la justice puisse donner des injonctions.

Je sais que je vais faire hurler des gens au PS, mais sous prétexte d'un texte qui a été voté en 2013, et qui prétend distinguer instructions individuelles et instructions générales, on pourrait imaginer que le garde des Sceaux prenne une circulaire pour dire que l'on laisse les candidats à l'élection présidentielle tranquilles six mois avant l'élection. Ce serait général ou individuel ? Les deux. Il faut revenir à l'idée même qui avait présidé au texte, et qui a été dévoyée : c'est de donner au garde des Sceaux le pouvoir de donner des injonctions aux fins de poursuites. Point. Ensuite, aux juges de juger.

► E. J. : En France, malgré tout, la pratique a instauré un équilibre assez bon : devant l'inaction du parquet, quand il y a des victimes, on peut se constituer partie civile. C'est très important. On l'a vu dans les affaires de corruption où le parquet était absent et où les associations anti-corruption se sont constituées partie civile. Cela permet de contourner la volonté politique de ne pas poursuivre, comme dans l'affaire des **biens mal acquis**, par exemple.

## À l'autre bout de la chaîne, il y a le problème de la sanction. Trouvez-vous qu'il y a un tabou de la prison en France pour les affaires de corruption ?

► É. de M. : Oui, c'est le tempérament monarchique des Français. On trouve toujours un caractère sacré à la politique.

► E. J. : On l'a vu dans beaucoup d'affaires. Un Charles Pasqua, par exemple, condamné [pour complicité et recel d'abus de biens sociaux — ndlr] à un an de prison avec sursis, le jour même où un jeune prenait un an ferme pour un vol de CD parce qu'il était en récidive. C'est une question culturelle. Face à la délinquance en col blanc, les juges ont du mal à incarcérer.

Ma théorie, c'est qu'il y a un mécanisme d'identification très fort. Je pense que les magistrats sont tout à fait bons pour juger les petits, les faibles, tous ceux qui ne leur ressemblent pas ou dont ils peuvent se distinguer. Mais dès qu'il s'agit d'hommes qu'ils auraient aimé avoir pour beau-père ou comme gendre, et dont ils admirent malgré tout la richesse, comparée à leur pauvreté relative, c'est différent. Psychologiquement, être face à quelqu'un de riche et de puissant, c'est plus difficile pour eux.

Les inégalités de culture sont très fortes aussi. Je l'ai expérimenté en arrivant en France, et comme juge d'instruction. L'ancien PDG du Crédit Lyonnais, Jean-Maxime Levêque, me disait : "Je répondrai à vos questions lorsque vous conjuguerez les verbes correctement." C'était du Bourdieu dans le texte. Bon, je l'ai mis en détention six mois et j'ai appris ma grammaire...

► É. de M. : Les magistrats ont parfois du mal à se projeter vers une certaine forme de délinquance. J'ai parfois eu du mal à obtenir de vraies condamnations pour fraude fiscale, jusqu'au jour où j'ai dit que l'on payerait tous moins d'impôts si les fraudeurs étaient mieux sanctionnés.

► E. J. : C'est un problème en France, en matière de fraude fiscale, nous recevons trop de petits dossiers judiciairement. Par manque de moyens ou par volonté politique. On ne voit jamais arriver de dossier où une multinationale est accusée de fraude fiscale.

Êtes-vous favorables à la suppression du "verrou de Bercy", qui empêche le procureur de la République de se saisir d'une affaire de fraude fiscale sans plainte préalable du ministère du budget, donc du politique ?

► É. de M. : Oui. En fait, il permet à l'administration de choisir ses cibles et d'éviter de poursuivre des amis.

► E. J. : C'est un filtre, un entonnoir. Les dossiers les plus importants ne sont pas confiés aux magistrats, mais traités amicalement à Bercy.

► É. de M. : Lorsque j'étais à la Direction des affaires criminelles et des grâces (DACG) du ministère de la justice, juste après l'élection de François Mitterrand, nous avons reçu une note des finances disant : "M. Untel, magistrat dans l'est de la France, n'a pas déclaré

ses revenus depuis dix ans. On ne fera rien, mais il faut qu'il déclare." Bon, il a déclaré ses revenus quelque temps et puis il a arrêté de le faire.

► E. J. : Le "verrou de Bercy", c'est un tri politique, une survivance ancienne. Pour moi, il faut que la délinquance fiscale soit traitée comme une autre et que les procureurs puissent la poursuivre sur tout le territoire.

**Le Parquet national financier (PNF) a tout de même requis et obtenu trois ans de prison ferme contre Jérôme Cahuzac.**

► E. J. : Le PNF est un progrès. Lorsque la presse révèle des infractions, l'enquête est ouverte immédiatement. C'est nouveau. Sous le règne de **Jean-Claude Marin**, quand il était procureur de Paris [aujourd'hui procureur général de la Cour de cassation — ndlr], Le Monde avait révélé que le président du Sénat, Christian Poncelet, avait fait rénover sa villa en liquide par le biais de comptes offshore, fac-similé à l'appui, et il n'y a pas eu d'enquête. Rien...

► É. de M. : C'était la filière parisienne (sourires). On ne choisissait pas le procureur de Paris pour sa capacité à poursuivre les plus puissants.

► E. J. : Cela aussi a changé. Le PNF est une évolution positive. La culture de l'impunité et de la corruption ne cédera que sous le poids des condamnations. Il faut instaurer l'idée qu'il y a un vrai risque pour le fraudeur, mais aussi pour ses conseillers, ceux qui mettent les systèmes en place. J'en veux pour preuve la condamnation de l'héritière des parfums Nina Ricci et de son avocat, qui a été déclaré solidairement responsable des sommes dues.

Ces gens-là savent ce qu'ils font, comme les PDG de McDonald's ou de Google. Dans des dossiers comme ceux-là, il suffirait d'une condamnation bien sentie de l'avocat qui a fait le montage, de la banque et du directeur financier, pour que les choses changent. Lorsque ces gens-là sauront qu'ils ne risquent pas seulement leur liberté mais également leur fortune, je pense que cela aura un effet très dissuasif.

**Patrick Balkany, maire et député UMP de Levallois-Perret © Reuters**



► É. de M. : Ce n'est pas si facile. Une fois que vous aurez une belle condamnation très exemplaire, qu'est-ce que cela va entraîner sur l'esprit public ? Je ne peux pas oublier ce que disaient les électeurs de **Patrick Balkany** qui étaient interrogés à la radio sur son retour après sa période d'inéligibilité. Une petite dame d'un certain âge disait : "Il a été condamné, et alors ? Si vous aviez l'occasion de prendre 250 000 francs, vous ne les prendriez pas, vous ?"

Tant que vous aurez cette culture-là, cela ne servira à rien qu'il y ait des juges qui s'escriment. Lorsque j'ai poursuivi le maire de Villefranche-sur-Mer pour prise illégale d'intérêts, parce qu'il avait renfloué les caisses de son fils, Nice-Matin a fait un micro-trottoir et les gens disaient : "Mais qu'est-ce qu'il a, le procureur ? Le maire, c'est un bon père de famille !" La réalité, c'est que face à la corruption, nous n'avons pas de tradition démocratique en France. On est dans une monarchie républicaine, sans les traditions que l'on trouve dans les pays à majorité protestante.

**Ne manquons-nous pas aussi de contre-pouvoirs ? Des contrôles internes à l'Assemblée nationale, par exemple, comme le montre l'affaire Fillon ?**

► **É. de M.** : Il est sûr que quand on entend Julien Dray (PS) ou Bernard Debré (LR) assurer de concert que personne ne peut demander de comptes à un député sur le travail de ses assistants parlementaires, cela pose question. Il faut revenir à la séparation des pouvoirs de Montesquieu. Ou alors, on laisse aux magistrats de ce pays le soin de fixer eux-mêmes leur budget et de dépenser comme ils le veulent l'argent public. Or, nul n'y songera jamais. Alors pourquoi l'accepter des députés ? Pourquoi supporter un discours qui est manifestement hostile à la démocratie ? Nul ne peut être son propre juge.

► **E. J.** : Au Parlement européen, les députés n'ont pas accès à l'enveloppe des assistants parlementaires, c'est géré par l'administration. Et l'emploi d'un proche est interdit.

► **É. de M.** : Il faut aussi supprimer la réserve parlementaire. Comment François Fillon peut-il dire : j'ai utilisé "ma" réserve parlementaire pour venir en aide aux chrétiens d'Orient ? C'est du clientélisme ! Et où est la laïcité ? Je pense aussi qu'il faut retirer l'immunité du chef de l'État. Je rappelle qu'elle n'a été créée que pour protéger Jacques Chirac. Le statut pénal du chef de l'État se voulait protecteur de la fonction et il n'a en fait servi qu'à protéger la fraude. Il a été protecteur de la corruption. On le voit bien aujourd'hui : il faut que François Fillon soit élu pour qu'il puisse bénéficier de l'immunité. C'est terrible.

**Et cette histoire de trêve judiciaire en période électorale : on vous l'a déjà conseillée quand vous étiez en fonction, au parquet ou à l'instruction ?**

► **É. de M.** : Quand j'étais procureur à Chambéry, on m'a dit que compte tenu de l'élection qui arrivait, ce n'était pas le moment de faire un contrôle d'alcoolémie. Les gens pourraient se fâcher et ne pas voter pour le candidat... Nous sommes dans un pays de clans et de groupes d'intérêts. C'est cela qui est difficile à renverser.

**La création, après l'affaire Cahuzac, de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) change-t-elle la donne ?**



► E. J. : C'est une avancée, car pour une fois, une institution a des pouvoirs d'enquête et elle les utilise. L'infraction de fausse déclaration à la HATVP permet de court-circuiter la corruption. Cela marche très bien, en Grèce par exemple, où l'absence de déclaration de patrimoine permet de condamner des députés corrompus. Ce qui m'a frappée en France, c'est de voir combien les députés étaient opposés au libre accès à leur déclaration de patrimoine.

► É. de M. : Il faudrait aussi supprimer le secret fiscal. Il y aurait du grain à moudre. Et obliger à utiliser correctement l'article 40 du code de procédure pénale [qui oblige toute personne dépositaire de l'autorité publique à saisir le procureur quand elle est témoin d'un possible délit – ndlr], en pénalisant le refus de dénoncer une infraction grave.

Actuellement, la logique statistique fait du mal à la justice. Une affaire financière comme HSBC à Nice, cela compte seulement pour un. Il vaut mieux "faire" des usagers de stupéfiants. C'est le problème de la politique du chiffre. On vous demande des comptes sur le nombre de condamnations, le nombre de peines plancher. L'effet statistique prive la justice d'un peu d'allant, en matière de délinquance économique et financière. Et pour les policiers, la lutte contre la délinquance en col blanc n'est pas un bon investissement en termes de carrière. Il vaudrait mieux avoir un corps d'officiers de police judiciaire rattachés au judiciaire. Mais avec les mêmes avantages.

► Le manque de moyens actuel dans la justice et la police est-il dû à la négligence ou à une volonté politique, selon vous ?

► É. de M. : Pour les politiques, cela permet tout simplement de se garantir contre d'éventuels retours de bâton. Ils n'ont pas très envie de contre-pouvoirs qui puissent les déshabiller sur la place publique et montrer ce qu'ils font. Il y a beaucoup de choses à changer dans ce pays : les électeurs, les élus et un certain nombre de vos confrères et de mes collègues (rires). Il faut trouver des mesures symboliques. L'arrogance des corrompus n'est que le résultat de longues années d'impunité.

## Lire aussi

► La misère cachée de la lutte anticorruption, Fabrice Arfi, Michel Deléan, Louise Fessard, Yann Philippin

► Corruption: les yeux grand fermés, Fabrice Arfi

► Corruption: police et justice n'y arrivent plus, Michel Deléan

► L'obscénité de la corruption, Edwy Plenel

► Justice, corruption : un rapport épingle la France, Michel Deléan